

82^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 9 février 2026 à 19h00

Halle des fêtes d'Undervelier

- Présidente** : Mme Ouarda Mahmoudi
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Théo Comte, M. Julien Meier, M. Olivier Chèvre, Mme Céline Grellier et M. Alexis Schouller, chancelier
- Excusés** : M. Pascal Crétin, conseiller communal et Mme Yvonne Lucchina, conseillère communale.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 3 du 22 janvier 2026, par affichage public, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

La Présidente, Mme Ouarda Mahmoudi, ouvre la séance.

Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

La Présidente a une pensée pour les familles touchées par le drame de Crans-Montana et propose une minute de silence.

Elle rappelle que la séance de ce soir est enregistrée et que les amendements doivent être déposés par écrit auprès de la Présidente.

L'ordre du jour est accepté tel quel.

La Présidente donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Thierry Lombard

M. Jolan Obrecht (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Monika Bregger Meier

Mme Esther Gerber (PS-Verts) est excusée et non remplacée

Mme Adeline Mahon (Le Centre) est excusée et non remplacée

Mme Morgane Dobler (Le Centre) est excusée et remplacée par Mme Nathalie Bourquenez

M. Patrick Müller (HSA) est excusé et remplacé par M. Alain Girardin

M. Fabrice Houlmann (PCSI-RC) est excusé et remplacé par M. Denis Morel

M. Joël Gisiger (UDC) est excusé et remplacé par M. Didier Moranelli

31 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025.

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté.

3. Communications.

Mme Mahmoudi procède aux communications suivantes :

- ◆ Étant donné sa nomination en tant que conseiller communal, M. Théo Comte a démissionné, fin 2025, du Conseil général et de la commission de l'urbanisme. Il est remplacé par M. Jacques Dobler qui devient titulaire au Conseil général et M. Pascal Maître de Glovelier devient suppléant pour le groupe du Centre. Elle les félicite pour leur nomination.
- ◆ M. François Monin a donné sa démission du Conseil général pour le 10 février 2026. Il sera remplacé par Mme Manon Seuret qui deviendra titulaire au Conseil général. Elle les remercie pour leur travail.
- ◆ A la suite de la démission de Mme Agnès Veya, conseillère générale, M. Bernhard Wipfli devient titulaire au Conseil général et Mme Cynthia Plumey devient suppléante pour le groupe PS-Verts. Elle les félicite pour leur nomination.
- ◆ M. Thierry Lombard (PS-Verts) a démissionné de la commission permanente école, cohésion sociale et informatique.
- ◆ M. Jolan Obrecht (PS-Verts) a démissionné de la commission permanente de l'environnement.
- ◆ L'hebdo romand Terre&Nature réalise une opération spéciale autour de villages romands, dont les habitants lancent des initiatives en lien avec l'agriculture, la nature, le terroir et le lien social. Glovelier a été choisi pour représenter le canton de Jura. Une double page a donc été consacrée au village de Glovelier dans l'édition du 15 janvier, premier de nos « villages qui bougent ». Un exemplaire est remis à chaque conseiller général.
- ◆ La Présidente souhaite que les séances du Conseil général soient démocratiques et que l'on respecte les intervenants à la tribune. Elle met un point d'honneur à ce que les décisions soient prises conformément aux procédures et aux règlements en vigueur.

La Présidente cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

◆ Mesures prises à la suite du drame de Crans-Montana

Le récent drame survenu à Crans-Montana a conduit les autorités communales à réexaminer avec une attention particulière les conditions de sécurité applicables aux manifestations publiques organisées sur le territoire communal.

En préambule, il n'y a pas nouvelles normes, ni de l'ECA, ni du Service de l'économie et de l'emploi, ni encore de la commune ; pas plus qu'il n'y a un durcissement des dispositifs de sécurité. Il s'agit d'une mise à plat des dispositions applicables en matière de sécurité incendie, le but étant de garantir la sécurité maximale de chacune des personnes fréquentant nos locaux communaux.

Les portes de secours sur la façade Sud du bâtiment sont à double battant, dont un seul s'ouvre automatiquement en situation d'urgence. Le second battant doit être actionné mécaniquement. Cette situation autorise une jauge à 800 personnes. Toutefois, celle-ci peut être augmentée à 1'200 personnes si un personnel formé se tient en permanence devant chacune de ces portes.

Dans ce contexte, les responsables de la manifestation du Tropicana ont informé le Conseil communal de leur décision de ne pas organiser l'édition prévue, en raison de la jauge actuellement autorisée dans la salle, limitée à 800 personnes. Les organisateurs ont estimé que cette capacité ne permettait pas de garantir un déroulement conforme à leur concept et aux exigences de sécurité attendues.

Il convient toutefois de préciser qu'avec les mesures structurelles qui seront mises en place par la commune, la jauge sera portée en toutes situations à 1'200 personnes. Ceci, jumelé à une modification du concept intérieur de la salle, permettra l'organisation du Tropicana dans le futur. Les responsables envisagent ainsi une prochaine édition à la fin du mois d'octobre 2026, sous réserve du respect de l'ensemble des prescriptions de sécurité alors en vigueur.

Concernant le carnaval à venir, celui-ci est maintenu. Il fera cependant l'objet de mesures de sécurité renforcées, incluant notamment un encadrement accru, une coordination étroite avec les autorités compétentes ainsi qu'une adaptation des dispositifs de circulation, de surveillance et de gestion des flux de personnes.

Par ailleurs, le Conseil communal a décidé de fermer, à titre conservatoire et jusqu'à nouvel avis, les locaux communaux mis à disposition de la Jeunesse de Glovelier ainsi que ceux utilisés par l'association Undersound à Undervelier. Cette décision vise à permettre une réévaluation complète des conditions de sécurité, tant du point de vue des infrastructures, que de l'organisation des activités qui s'y déroulent.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans une démarche de prévention et de responsabilité, avec pour objectif prioritaire la protection de la population. Le Conseil communal est conscient des répercussions pour les associations concernées et se tient à disposition pour un dialogue constructif afin d'identifier des solutions durables, dès que les conditions de sécurité le permettront.

Les services communaux sont d'ores et déjà au travail pour analyser la situation pour l'ensemble des salles mises à disposition du public sur le territoire communal.

◆ **Métairie de Folpotat**

Le Conseil communal souhaite informer le législatif de l'état de la procédure actuellement pendante devant le Tribunal des baux à loyers, en lien avec la résiliation du bail de M. Voirol, locataire de la Métairie de Folpotat.

Pour rappel, le Conseil communal a décidé de résilier le bail portant sur la Métairie de Folpotat. Dans ce cadre, la commune agit au nom et pour le compte de la Bourgeoisie de Soulce, propriétaire du bien-fonds concerné. Cette résiliation est notamment motivée par le fait que la Bourgeoisie de Soulce a besoin de la Métairie de Folpotat pour son usage propre, en particulier en vue de l'installation d'un nouveau berger, projet s'inscrivant dans la gestion et la valorisation de son patrimoine agricole. Le nouveau contrat de travail du berger a été signé pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier en vue du début de l'estivage au 1^{er} mai 2026.

La résiliation du bail a été contestée par M. Voirol, lequel a saisi le Tribunal des baux à loyers compétent. La procédure est à ce jour en cours. Le Conseil communal est assisté d'un conseil juridique et fait valoir la position de la commune et de la Bourgeoisie de Soulce dans le respect strict du cadre légal applicable. À ce stade, aucune décision judiciaire n'a encore été rendue et il n'est dès lors pas possible de préjuger de l'issue de la procédure.

La présente communication a pour but d'assurer une information transparente du législatif sur ce dossier, étant précisé que, compte tenu de la procédure en cours, le Conseil communal est tenu à une certaine réserve. Ainsi, s'il regrette la communication fallacieuse sur les réseaux sociaux, il s'en tiendra aux faits et suivra strictement la procédure décidée par la Bourgeoisie de Soulce, qui sera entérinée par le Tribunal des baux à loyer.

4. Questions orales.

6 questions orales ont été déposées.

Question no 1 intitulée « Interrogation concernant la mise en conformité des abris dans les infrastructures scolaires de Haute-Sorne » posée par M. Alan Girardin (HSA) qui s'exprime ainsi :

« L'ordonnance cantonale sur les installations scolaires du 27 août 2002 prévoit notamment, dans ses principes de conception et d'aménagement extérieur (art. 4, 9, 13 et 19e), que les infrastructures scolaires garantissent des conditions adéquates de sécurité, de santé et de fonctionnalité pour les élèves, y compris par la présence d'abris et de préaux dimensionnés de manière appropriée.

Or, dans la commune de Haute-Sorne, certaines situations interrogent au regard de ces exigences, plus particulièrement aux normes mentionnées à l'article 19 de l'ordonnance sur les installations scolaires. À titre d'exemple, l'école enfantine (ou petit collège) de Bassecourt, qui accueille actuellement 4 classes pour environ 84 élèves, ne dispose d'aucun abri, or il y devrait y avoir un abri de 60 m², tandis que

l'école primaire (grand collège), composée de 12 classes et comptant près de 248 élèves, dispose d'un abri dont la taille semble manifestement beaucoup trop insuffisante au regard des effectifs, actuellement approximativement 90 m², alors que l'ordonnance prévoit un minima de 170 m².

Conscient de la complexité des contraintes financières, techniques et de planification auxquelles la commune est confrontée, cette interrogation ne vise pas à mettre en cause les autorités, mais à ouvrir une réflexion prospective et constructive.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous indiquer :

- s'il dispose aujourd'hui d'un état des lieux précis concernant la conformité des infrastructures scolaires de la commune avec l'ordonnance cantonale sur les installations scolaires, en particulier en matière d'abris ?
- si une réflexion ou une planification est en cours afin de tendre progressivement vers une mise en conformité des sites concernés ?
- et, le cas échéant, selon quel horizon temporel et quelles étapes intermédiaires une telle mise aux normes pourrait raisonnablement être envisagée, en tenant compte des possibilités de subventionnement prévues par le droit cantonal ?

L'objectif de cette interrogation est avant tout de contribuer à une vision partagée et durable des infrastructures scolaires, dans l'intérêt des élèves, du corps enseignant et de la collectivité ».

Réponse de M. Julien Meier, conseiller communal :

Le Conseil communal est conscient que les abris ne sont pas suffisamment grands et que certaines places doivent être modifiées. Une réflexion est en cours afin de définir la vision future des écoles en Haute-Sorne et d'avoir une vue d'ensemble. Dès lors, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

Il estime qu'un horizon de 4 à 5 ans sera nécessaire pour savoir dans quelle direction les écoles se développeront. À l'heure actuelle, il est trop tôt pour se prononcer. Une rencontre avec le Service de l'enseignement est prévue prochainement pour en discuter.

M. Girardin est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 2 intitulée « Règlement location halles en Haute-Sorne posée par M. Vincent Voyame (PCSI-RC) qui s'exprime ainsi :

« Plusieurs sociétés locales ont des problèmes de location des halles pour leurs événements tels que loto.

En effet, des sociétés ou organisateurs d'événements hors de la commune de Haute-Sorne réservent des halles plusieurs mois à l'avance, ceci, il faut le préciser, en conformité avec le règlement en vigueur.

D'où la question : Est-ce que le Conseil communal envisage une modification du règlement afin que nos sociétés locales aient la primeur afin de pouvoir organiser leur manifestation dans leur localité ».

Réponse de M. Julien Meier, conseiller communal :

À quelques exceptions près, les calendriers de réservation des salles pour 2027-2028 sont encore libres. Il invite les sociétés locales à planifier suffisamment tôt leurs manifestations et à procéder à la réservation des salles.

Les tarifs des salles pour les personnes externes ont été modifiés et revus à la hausse. Il rappelle qu'il y a eu des problèmes liés à certaines réservations : des personnes domiciliées en Haute-Sorne prêtent leur nom afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux, alors qu'il s'agit en réalité de sociétés externes.

Le Conseil communal est actuellement en train de revoir la manière de procéder. Il n'y a toutefois pas de volonté de modifier complètement le mode de réservation.

M. Voyame est satisfait de la réponse.

Question no 3 concernant la séparation avec les bourgeoisies de Bassecourt et Courfaivre posée par Mme Marielle Bourquard (Le Centre) qui s'exprime ainsi :

« A la suite de l'acceptation du divorce des bourgeoisies de Bassecourt et Courfaivre avec la commune mixte de Haute-Sorne, je souhaiterais que l'on m'assure que les deux bourgeoisies restantes, soit Soulce et Glovelier, ne soient pas préteritées par cette situation et que les décisions, immédiates ou futures soient prises dans l'intérêt de ces dernières, qui resteront des partenaires de la commune ».

Réponse de M. Eric Dobler, Maire, qui s'exprime ainsi :

« Cette préoccupation est tout à fait légitime. Je tiens à rappeler que la commune a toujours travaillé, et continuera de travailler, dans un esprit d'équité avec l'ensemble de ses partenaires.

La séparation des bourgeoisies de Bassecourt et de Courfaivre n'a ni pour objectif, ni pour conséquence, de préteriter les bourgeoisies de Soulce et de Glovelier.

Les deux bourgeoisies restantes demeureront des partenaires à part entière de la commune de Haute-Sorne et leurs intérêts seront pleinement pris en compte, tant dans les décisions immédiates que dans celles qui pourraient intervenir à l'avenir.

La volonté des autorités est de garantir un traitement équitable et équilibré, dans un esprit de collaboration et de respect mutuel, afin que Soulce et Glovelier ne subissent aucun désavantage, du fait de cette nouvelle configuration ».

Mme Bourquard est satisfaite de la réponse.

Question no 4 intitulée « Qui fait quoi » posée par M. André Altermatt (HSA) qui s'exprime ainsi :

« Lors de sa présentation du budget 2026, M. le Conseiller communal Pascal Crétin a évoqué la stratégie financière de la commune en lien principalement avec son développement économique. Pour lui, afin d'améliorer la situation du ménage communal, il n'y a qu'une seule solution : le développement économique, ce qui signifie qu'on doit attirer les entreprises et les professions libérales pour accroître l'assiette fiscale communale.

Mais qui est ce « on » à la fois tout le monde et personne ?

Membre de la commission des finances et de la promotion économique – c'est son intitulé – à aucun moment il n'a été question de ce développement économique en tant que sujet propre à traiter par ladite commission.

Par ailleurs, lorsqu'il s'est agi d'examiner le projet de cahier des charges de cette commission en mars 2025, la tâche de la promotion économique a été biffée pour être confiée au seul Conseil communal. Je cite : « les aspects liés à la promotion économique sont du ressort du Conseil communal » (futur art. 14).

Je m'interroge donc sur qui fait quoi au niveau des autorités exécutives et notamment de la commission des finances et de la promotion économique pour l'implantation de nouvelles entreprises ou de nouveaux artisans.

Je me demande si la commune attend que l'on vienne la solliciter pour un terrain par exemple ou fait réellement de la prospection.

Dès lors, ma question est la suivante : le Conseil communal pourrait-il faire un état des lieux et un bilan de la promotion économique et nous préciser finalement qui fait quoi en la matière ? »

Réponse de M. Eric Dobler, Maire, qui s'exprime ainsi :

« L'exécutif entend pleinement les attentes exprimées au sujet de la promotion économique et partage l'objectif d'un développement dynamique et cohérent du tissu économique communal, régulièrement répété, pour ne pas dire ressassé par le ministre des finances.

Actuellement, les demandes des entreprises intéressées à s'implanter à Haute-Sorne sont traitées au niveau de la mairie en collaboration, avec le chancelier et le responsable du service de l'urbanisme à l'aune de leur faisabilité technique.

Une question orale ne permet pas de rendre compte de manière satisfaisante de la vision stratégique, ni des leviers concrets actuellement à l'étude ou déjà activés. C'est pourquoi nous vous invitons à déposer une question écrite, qui offrira l'opportunité au responsable désigné du groupe de travail de la promotion économique de présenter de façon détaillée les orientations poursuivies, ainsi que les mesures qu'il entend proposer à l'exécutif.

L'exécutif est convaincu qu'un tel échange, fondé sur des éléments circonstanciés, contribuera utilement au débat politique et permettra d'apprécier l'action communale en matière de promotion économique à sa juste mesure ».

M. Altermatt est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 5 intitulée « Dépôt d'objets encombrants illégitimes » posée par M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC) qui s'exprime ainsi :

« Plusieurs endroits de notre commune sont aujourd'hui utilisés comme de véritables dépotoirs à ciel ouvert. En début de législature déjà, la commission de l'environnement avait mis en évidence ce problème récurrent et, dans un premier temps, plusieurs situations ont pu être réglées.

Force est toutefois de constater qu'en l'absence d'une vigilance constante, certains comportements persistent. Des citoyennes et citoyens continuent, sans considération pour la nature ni pour le bien commun, à déposer des objets devenus encombrants.

Les exemples sont malheureusement nombreux : sous les ponts de l'A16 à Courfaivre, la situation est à nouveau anarchique, avec notamment la présence de nombreuses balles rondes. Dans plusieurs villages, certains sites servent au dépôt de véhicules non immatriculés et en mauvais état, avec parfois des écoulements d'huile directement dans le sol.

Lors de mes promenades, j'observe que ces situations tendent à se multiplier.

Ma question au Conseil communal est donc la suivante : quelles mesures envisage-t-il afin de prévenir durablement ces atteintes à l'environnement et de garantir que chaque citoyen soit traité sur un pied d'égalité face aux règles en vigueur ? »

Réponse de M. Théo Comte, conseiller communal, qui s'exprime ainsi :

« La problématique soulevée est connue du Conseil communal et prise au sérieux. Les atteintes à l'environnement et au cadre de vie, lorsqu'elles se produisent, sont légitimement mal perçues par la population.

Il est toutefois nécessaire ici de distinguer les situations évoquées, tant sur le plan factuel que sur le plan juridique.

S'agissant tout d'abord des dépôts situés sous les ouvrages de l'A16, il convient de rappeler que l'autoroute respectivement les viaducs sont des infrastructures fédérales. Les compétences en matière de contrôles et le cas échéant de mesures coercitives relèvent strictement de la Confédération. La commune n'a pas la compétence d'y intervenir directement. En revanche, lorsqu'une situation est signalée ou constatée, elle est transmise aux autorités fédérales compétentes, avec lesquelles un échange a lieu.

Votre question, Monsieur le conseiller général, mentionne notamment la présence de balles rondes sous certains viaducs. Il est important de préciser que, en tant que telles, ces balles rondes ne constituent pas nécessairement une atteinte à l'environnement au sens des législations en vigueur. Leur présence peut poser un problème d'ordre visuel ou d'occupation de l'espace, mais elle ne correspond pas automatiquement à une infraction environnementale permettant une intervention immédiate.

Plus largement, et c'est un point qu'il faut pouvoir dire avec clarté, l'arsenal juridique actuel n'offre pas toujours des outils simples et rapides pour traiter ce type de situations. Les procédures sont souvent longues, complexes et exigeantes en termes de ressources administratives. Elles supposent des constats précis, des bases légales claires et dans certains cas des démarches répétées avant de pouvoir aboutir à une mesure contraignante. Cela ne signifie pas pour autant que ces situations sont

ignorées ou banalisées, mais l'action publique doit s'inscrire strictement dans le cadre légal existant, sans quoi elle s'exposerait à l'arbitraire.

Pour répondre à la question posée, le Conseil communal, par l'intermédiaire de l'administration, communale agit dans la limite de ses compétences :

Il traite les signalements, il transmet les situations aux autorités compétentes, comme cela a été le cas grâce à la commission de l'environnement que je remercie au passage, et il intervient lorsque les conditions légales sont réunies. L'égalité de traitement des citoyennes et des citoyens passe précisément par le respect de ce cadre.

Le Conseil communal reste toutefois attentif à l'évolution de ces situations et interviendra chaque fois que le droit lui en donnera la possibilité ».

M. Beuchat est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 6 concernant les fuites d'eau à la rue de la Pran à Glovelier, posée par Mme Sylvaine Eschmann (HSA) qui s'exprime ainsi :

« Les citoyens de la rue de la Pran de Glovelier souffrent des nombreuses coupures d'eau suite aux fuites régulières de leurs conduites, ainsi que des nombreux tacons sur la chaussée, qui la rendent dangereuse. Dans cette rue, tout est à refaire : les conduites pour l'eau potable, les eaux usées et l'électricité, ainsi que la route.

Cette rue était donc théoriquement en haut de la liste des investissements prévus par le plan général d'alimentation en eau potable (PGA).

D'où notre question :

Vu l'état actuel du réseau d'eau de la rue de la Pran à Glovelier, une date de réfection est-elle prévue et qu'en est-il du reste du réseau communal ? »

Réponse de Mme Céline Grellier, conseillère communale, qui s'exprime ainsi :

« C'est bien vrai, cette rue de la Pran est en bien mauvais état, et ce n'est malheureusement pas la première fois que nous en parlons à cette tribune. Comme dit dans la question, les deux réseaux d'eau sont bien vieux, tout comme les poteaux encore en bois qui soutiennent l'éclairage public.

Depuis 2021, il y a eu 10 cas de fuites sur cette rue, avec une année 2024 qui a été la plus touchée. Je comprends qu'en commençant l'année avec une fuite, cela fasse ressurgir de mauvais souvenirs aux habitants de la rue et de celles qui suivent.

Quant à la planification de la réfection de la rue de la Pran, je n'ai malheureusement pas de date à annoncer. Lors de la planification des investissements en 2025, il a été décidé par le Conseil communal, d'attendre la viabilisation des nouvelles parcelles à viabiliser à la suite de l'acceptation du PAL, qui sont situées au nord de la zone, avant de reprendre ce dossier.

Concernant le taux de fuites communal 2025, nous sommes à 24,9%, aussi mauvais qu'en 2024. A savoir que ces données ne tiennent pas compte d'Undervelier, par manque de débitmètre. Pour 2026, nous en sommes en date de vendredi dernier, à 21 fuites, dont 8 privées.

Ce qu'il faut se rendre compte, c'est que vu notre rythme de renouvellement des conduites depuis plus de 20 ans, notre réseau d'eau potable est une bombe à retardement.

En 2021, sur les 84 km de conduites recensées, 42% ont plus de 60 ans. Dans l'idéal, on devrait renouveler au moins 1 km par an, sans compter le rattrapage des années antérieures. Pour vous rendre compte, en 2025, on n'a pu que renouveler 150 m. En 13 ans, on a renouvelé environ 2 km au lieu de 12.

Les chiffres précités sont ceux qui feront partie du dossier pour l'avant-projet, que je soumettrai tantôt au Conseil communal, pour un crédit-cadre « renouvellement des conduites d'eau potable ».

J'espère vous avoir renseigné au mieux. Merci de votre intérêt pour le réseau d'eau. Je profite de ce moment, pour remercier tous nos abonnés, pour leur patience et la compréhension lors des perturbations induites par les coupures d'eau et surtout pour les échanges majoritairement très cordiaux avec nos employés du service des eaux ».

Mme Eschmann est satisfaite de la réponse.

5 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Naïma WICKI née ABDI.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Madame Wicki est née au Maroc en 1971 où elle a vécu jusqu'en 2010. Elle a ensuite résidé en Espagne jusqu'en 2012 avant de s'établir dans le Canton du Jura. Elle est divorcée et vit actuellement en concubinage à Courfaivre.

Après avoir suivi une école de couture au Maroc, puis une école de langue en Espagne, elle a effectué une formation en horlogerie à l'EFEJ. Depuis 2014, elle est concierge à la République et Canton du Jura, ainsi qu'auprès de clients privés.

Madame Wicki aime participer aux fêtes régionales, telles que la Braderie ou la Danse sur la Doux. Elle apprécie également marcher et faire de la natation. Avec son compagnon, ils font partie du Club Peugeot 306 Cabriolet.

Si elle souhaite à présent se naturaliser, c'est parce qu'elle se sent jurassienne. Elle apprécie la tranquillité, la liberté et la propreté qu'il y a en Suisse et qui ne se retrouve pas ailleurs. Lorsqu'elle se rend au Maroc elle se sent comme une étrangère et souhaite passer sa vie ici.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

6 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Idriss HAMECHA et de sa fille Numidia Inaya.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Monsieur Hamecha est né le 02.02.1983 en Algérie. Il y a vécu jusqu'en 2012. Il s'est ensuite établi en France durant 4 ans, et après avoir vécu quelques années en Ajoie, il a déposé ses papiers à Bassecourt en 2020.

Depuis 2023, il est marié à Madame Feriel Ait Messaoud. Ils ont une petite fille de 1 an prénommée Numidia.

Après avoir obtenu un brevet de technicien en froid et climatisation, il a eu différents emplois avant d'être employé depuis 2021 chez Affolter SA.

Durant ses loisirs, Monsieur Hamecha aime se rendre aux matchs du FC Bassecourt, faire du vélo et de la marche, ainsi que visiter la Suisse avec sa famille.

Il souhaite à présent se naturaliser car il aime le fonctionnement de ce pays et y est bien intégré. Il estime que la Suisse est un pays sûr et stable. De plus, sa fille est née ici.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation. »

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

7 Information sur la planification des effectifs scolaires.

Mme la Présidente cède la parole à **M. Théo Comte, conseiller communal**, qui est accompagné de M. Richard Hulmann chef de service l'urbanisme. Une projection power-point est diffusée. Cette dernière est jointe au procès-verbal.

M. Comte s'exprime comme suit :

« Le rapport qui vous est présenté ce soir s'inscrit dans une réflexion de fond sur l'évolution de notre commune et sur notre capacité collective à l'anticiper. Il fait suite aux prévisions établies dans le cadre du PAL et visent à apporter un regard neuf.

Depuis plusieurs années, Haute-Sorne connaît une croissance démographique soutenue, nettement plus rapide que ce qui avait été initialement projeté. En quelques années, nous avons déjà atteint – et parfois dépassé – des perspectives qui avaient été fixées à l'horizon 2030 ou 2035. Cette évolution est certes positive, car elle traduit l'attractivité de notre commune, mais elle pose aussi des défis très concrets.

Parmi ces défis, la question des effectifs scolaires est centrale. Les écoles, le préscolaire et le parascolaire ne peuvent pas être pensés dans l'urgence ou dans la réaction. Ils nécessitent une vision à long terme, de la méthode et une capacité d'anticipation suffisante pour éviter des situations de saturation ou des investissements précipités.

C'est précisément dans cet esprit que le Conseil communal a souhaité disposer d'un outil d'aide à la décision solide, basé à la fois sur l'évolution réelle de la population, sur les scénarios démographiques possibles et sur les potentiels d'accueil liés à l'aménagement du territoire. Le rapport qui vous est soumis ne prétend évidemment pas prédire l'avenir avec certitude. Il propose des scénarios, met en évidence des tendances et souligne, à juste titre, les marges d'incertitude.

L'objectif ici est de vous partager un diagnostic commun et une base de travail crédible, afin que les futures décisions en matière d'équipements scolaires et d'infrastructures puissent être prises de manière coordonnée, progressive et flexible.

Je tiens enfin à souligner que cette démarche s'inscrit dans une logique de responsabilité : planifier suffisamment tôt, c'est se donner les moyens de maîtriser les coûts, de préserver la qualité des infrastructures et de garantir des conditions d'accueil adaptées pour les enfants et les familles de notre commune.

Je laisse maintenant la parole à M. Hulmann, qui va vous présenter le rapport en détail et ses principaux enseignements ».

En introduction, il explique qu'un mandat a été confié au bureau urbaplan SA afin de déterminer l'évolution du nombre d'élèves scolarisés à Haute-Sorne ainsi que le nombre d'enfants à accueillir en structure parascolaire suite à l'établissement du nouveau Plan d'aménagement local (PAL). Par la suite, il faudra établir une stratégie pour le patrimoine immobilier scolaire et parascolaire selon le résultat de l'étude.

La révision du PAL prévoyait 400 habitants supplémentaires en 15 ans mais entre le début de l'étude et le dépôt public du PAL, cette prévision a été largement dépassée. Il ajoute qu'une planification des effectifs scolaires des 1P est difficilement réalisable étant donné que ces enfants ne sont pas encore nés.

A l'heure actuelle, la place disponible dans les bâtiments scolaires permet peu de flexibilité face à l'augmentation des effectifs. Par exemple, deux conteneurs seront installés à Courfaivre, à la rentrée d'août, afin de pallier le manque imminent de locaux.

La commune a accueilli plus de personnes durant les 8 dernières années que durant les 24 précédentes. En effet, la commune a accueilli plus de 429 personnes entre 2015 et 2023 ce qui signifie un dépassement des perspectives à 2030.

En fonction des différents scénarios, la commune de Haute-Sorne accueillera, à l'horizon 2040, entre 528 et 942 habitants supplémentaires. Pour le préscolaire (crèche) ; entre 23 à 40 enfants supplémentaires, pour le primaire entre 48 à 84 élèves et pour le secondaire entre 24 à 43 élèves en plus.

En fonction des scénarios et d'ici 15 ans, l'école de Bassecourt aura entre 22 et 42 élèves supplémentaires, Courfaivre entre 12 et 24 élèves supplémentaires et Glovelier entre 13 et 18 élèves supplémentaires.

Pour le préscolaire (crèche) il est estimé entre 10 et 16 enfants supplémentaires et entre 17 et 30 élèves de plus pour le parascolaire.

Pour la Maison de l'Enfance de Haute-Sorne (MEHS) la structure actuelle ne suffira plus pour l'accueil de tous ces enfants.

Le Conseil communal possède plusieurs variantes pour l'accueil de futurs élèves. Il ne s'est pas encore positionné sur la bonne direction à prendre. Une centralisation des derniers degrés primaires fait notamment partie de la réflexion.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Jean-Pierre Chappuis (Le Centre) demande pour quelle raison le nombre de classes existantes n'a jamais été abordé dans la présentation ?

M. Meier répond qu'il y a une problématique dans la commune à savoir être un cercle scolaire multi-sites.

Il explique qu'il est possible d'avoir une classe de 6P à Courfaivre comptant 12 élèves et une autre classe de 6P à Glovelier en comptant 26. Cette dernière devra alors être dédoublée. La situation est donc très variable et la marge de manœuvre reste limitée.

La direction de l'école reçoit des crédits et les répartit en fonction du nombre d'élèves. L'école secondaire ne rencontre pas ce problème : tout est regroupé sur un seul site et les élèves sont répartis de manière équitable entre toutes les classes, ce que le primaire ne peut pas faire à Haute-Sorne.

De manière générale, le nombre d'élève par classe est déjà haut.

M. Vincent Voyame (PCSI-RC) s'étonne que les chiffres s'arrêtent au 31.12.2023 ?

M. Comte répond que l'étude a été menée en 2024 et que la présentation au Conseil communal a été faite début 2025. C'est pour cela que les chiffres s'arrêtent en 2023.

M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) demande comment est comptabilisée l'augmentation d'élèves d'Undervelier et Soulce ?

M. Hulmann répond que les élèves ont été mis dans les vrais sites. Les enfants d'Undervelier et de Soulce vont à l'école à Glovelier.

M. André Altermatt (HSA) aimerait savoir si le facteur allongement de l'espérance de vie a été pris en compte ? Et comment les structures d'âges vont évoluer pour que l'on puisse déterminer le nombre d'élève ces prochaines années ?

M. Hulmann revient au point 5. Les scénarios définis par le mandataire reposent uniquement sur des projections chiffrées basées sur l'évolution démographique des années précédentes.

S'agissant de l'évolution de la structure par âge, il convient de se référer aux catégories B1 à B3, où une densité de population est définie en tenant compte de l'évolution des âges. Celle-ci est liée au PAL, dans lequel le territoire communal a été sectorisé en prévoyant, par exemple, un nombre déterminé de personnes au m² en zone centre et un autre en zone périphérique.

M. Alain Girardin (HSA) demande pourquoi le PAL n'a pas tenu compte de ces prévisions ? En effet, des projections permettent d'éviter de se tromper ainsi ?

M. Hulmann explique que le rapport d'opportunité date de 2015 et prévoyait une évolution démographique de 500 habitants. En parallèle, un nouveau lotissement a été ouvert. À l'époque, le canton octroyait un certain nombre d'habitants pour l'augmentation de la population de Haute-Sorne. Toutefois, avec l'ouverture de nouveaux terrains, ce chiffre a rapidement été atteint.

M. Frédéric Juillerat, conseiller communal, prend la parole pour l'avis du Conseil communal et s'exprime ainsi :

« Le 85% des automobilistes roulait à une moyenne de 57km/h.

Le Conseil communal a bien pris note de votre préoccupation et il est aussi de votre avis. La sécurité des piétons et des usagers de la route est importante pour l'ensemble des citoyens. Mais les solutions pour y parvenir diffèrent d'une personne à l'autre.

La pose d'un ralentisseur résoudrait en partie les excès de vitesse en début de localité. Cependant, il générerait aussi une augmentation du bruit due aux véhicules qui accéléreront fortement après cet obstacle. Le remède peut être pire que le mal.

Néanmoins, le Conseil communal et la commission des travaux publics, vous recommandent d'accepter cette motion avec petit bémol. En effet, un projet de protection contre les crues prévoit une telle mesure à la hauteur du ruisseau de la Tuilerie, et il serait bon de coordonner les deux projets avec les ponts et chaussées et notre commune ».

Au vote, le Conseil général accepte la motion par 23 voix contre 4.

9 Réponse à la question écrite n°74 déposée par le groupe PS-Verts et intitulée « Surfaces protégées en Haute-Sorne : Etat des lieux et stratégie de développement ».

M. Sacha Crétin est partiellement satisfait de la réponse.

10 Réponse à la question écrite n°75 déposée par le groupe Le Centre et intitulée « Assermentés, mais pas aimantés ? »

M. Claude Humair est satisfait de la réponse.

11 Nomination d'un membre à la commission permanente de l'administration générale et sécurité publique.

A la suite de la démission de Mme Agnès Veya (PS-Verts), le groupe PS-Verts propose la candidature de M. Thierry Lombard de Courfaivre.

M. Thierry Lombard est élu par applaudissements.

12 Nomination de deux membres à la commission permanente de l'urbanisme.

A la suite de la démission de Mme Agnès Veya (PS-Verts), le groupe PS-Verts propose la candidature de M. Jean-Luc Donzé de Glovelier.

M. Jean-Luc Donzé est élu par applaudissements.

A la suite de la démission de M. Théo Comte, le groupe Le Centre n'a pas encore de candidat. Ce point est reporté à la prochaine séance.

13 Nomination d'un membre à la commission spéciale des colonies de vacances.

A la suite de la démission de Mme Jessica Chételat, le groupe UDC n'a pas encore de candidat. Ce point est reporté à la prochaine séance.

Ce n'est qu'ultérieurement qu'une mise à jour a été effectuée par le canton, permettant d'octroyer un nombre d'habitants plus élevé. Les études prennent énormément de temps et l'on constate qu'en l'espace de cinq ans, les prévisions ont déjà été dépassées. Pour entamer des études, il faut toutefois commencer par se baser sur des chiffres et aller de l'avant.

M. Sacha Crétin (PS-Verts) souhaiterait savoir si une étude sera menée sur la réouverture des écoles d'Undervelier et Soulce ?

M. Meier répond que les autorités ont plutôt penché sur un projet de centralisation car des contacts ont été pris avec les communes de Boécourt et Saulcy.

Actuellement, il n'est pas envisagé d'ouvrir des classes à Soulce et Undervelier. Des constructions devraient être envisagées (halle de gym, etc.), de même qu'à Bassecourt, Glovelier ou Courfaivre, et le but n'est pas de construire à double.

Une autre question concerne l'impact de l'arrivée de Moutier dans le Jura, notamment par rapport à la journée continue qui est en place à Moutier. Il s'agit également d'une réflexion à mener. Il faut essayer d'imaginer l'école dans 20 ou 40 ans.

Ce qui est paradoxal, c'est qu'en général le nombre d'enfants est plutôt en diminution, alors que Haute-Sorne va à contre-courant avec une augmentation des effectifs.

M. Bernhard Wipfli (PS-Verts) aimerait plus de flexibilité à savoir l'introduction de classe à degrés multiples à Undervelier. Cela aurait plus de sens.

M. Meier rappelle qu'un projet avait été mis en place pour une classe à degrés multiples. Finalement, ce sont les parents d'élèves qui ont refusé ce principe. La vision du canton ne s'inscrit pas dans cette manière d'enseigner. Les autorités incitent plutôt sur la recherche de synergies avec les villages voisins.

8 Traiter la motion n°42 du groupe PS-Verts intitulée « Vitesse inadaptée à l'entrée du village de Courfaivre ».

Mme la Présidente cède la parole à **M. Sacha Crétin (PS-Verts)** pour qu'il développe sa motion. Il s'exprime ainsi :

« Le groupe PS-Verts est intervenu régulièrement ces dernières années au sujet de la vitesse inadaptée de certains véhicules qui entrent et qui sortent du village de Courfaivre.

Certes, les radars ou les inforadars ont un effet positif auprès des automobilistes. Malheureusement, le naturel revient au galop lorsque les radars sont enlevés.

Nos diverses interventions n'ont pas suscité un grand intérêt de la part du Conseil communal, raison pour laquelle cette motion est développée aujourd'hui.

Nous nous permettons de rappeler un article paru dans Le Quotidien Jurassien en janvier 2025, qui indiquait qu'un ralentisseur serait installé à l'entrée du village de Corban. L'article disait ceci : « Le service des infrastructures, qui a été contraint de reporter la réalisation de l'ouvrage l'année dernière pour des raisons budgétaires, a fini par accéder à la requête après une nouvelle compresse des autorités. »

La commune a donc la main pour permettre l'installation de telles installations.

Nous aimerions aussi rappeler ces chiffres. Selon les données récoltées par un radar gentil, en dix jours de contrôle, il a été constaté qu'un tiers des véhicules contrôlés roulaient trop vite et d'ailleurs cinq véhicules ont été "flashés" à une vitesse entre 90 et 100 km/h et deux entre 100 et 110 km/h, ce qui représente un délit de chauffard. Le problème est donc réel.

Il est important à nos yeux de veiller à la sécurité de la population, lorsque nous avons la possibilité de le faire ».

Ainsi, nous demandons au Conseil communal de s'approcher du Service des infrastructures, afin de leur demander de manière active, de prévoir des ralentisseurs ou des chicanes à l'entrée ouest de la localité de Courfaivre.

Documents déposés lors de la séance :

- 1 question écrite de M. Damien Cottet (PS-Verts) intitulée « Livraison d'eau communale au projet de GPP »

Etant donné que tous les points ont été traités, la **Présidente** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 20h20.

Undervelier, le 9 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La Présidente La Vice-chancelière
Ouarda Mahmoudi Michèle Bailat

The image shows the official stamp of the Commune Mixte de la Haute-Savoie, which is a circular seal containing a stylized mountain and the text 'COMMUNE MIXTE' and 'HAUTE-SAVOIE'. Overlaid on this stamp are several handwritten signatures in blue ink. The text 'AU NOM DU CONSEIL GENERAL' is printed in bold, followed by the titles 'La Présidente' and 'La Vice-chancelière' on separate lines. Below these titles are the names 'Ouarda Mahmoudi' and 'Michèle Bailat', which appear to be the names of the signatories.



Planification des effectifs scolaires

CONSEIL GÉNÉRAL DU 9 FÉVRIER 2026

Ordre du jour

1. Introduction
2. Contexte
3. Diagnostic
4. Analyses démographiques
5. Scénarios d'évolution de la population
6. Projets sur bâtiments scolaires
7. Conclusion

1. Introduction

Mandat confié au bureau urbaplan SA

Objectif de l'étude :

Déterminer l'évolution du nombre d'élèves scolarisés à Haute-Sorne ainsi que le nombre d'enfants à accueillir en structure parascolaire suite à l'établissement du nouveau PAL

Suite à donner à l'étude :

Etablir une stratégie pour le patrimoine immobilier scolaire et parascolaire selon le résultat de l'étude

2. Contexte

Révision du PAL --> 400 habitants supplémentaires en 15 ans
(atteints avant l'entrée en force du PAL)

Planification des effectifs scolaires en 1P --> difficile actuellement au-delà de 4 ans

EP 2853 : conteneurs pour 2 classes en 2026

EE 2853 : à l'étroit pour 3 classes

Actuellement, peu de flexibilité
dans tous les bâtiments
scolaires et parascolaires

EP 2854 : août 2025 , 1 classes libre après arrêt classe allophone

EE 2854 : RAS / 1 classe libre mais utilisée par l'ensemble des enseignantes car petites classes

EP 2855 : 2 classes potentiellement libérables (couture + musique)

EE 2855 : bâtiment peu adapté mais RAS et aucune classe libre

3. Diagnostic

Diagnostic géographique

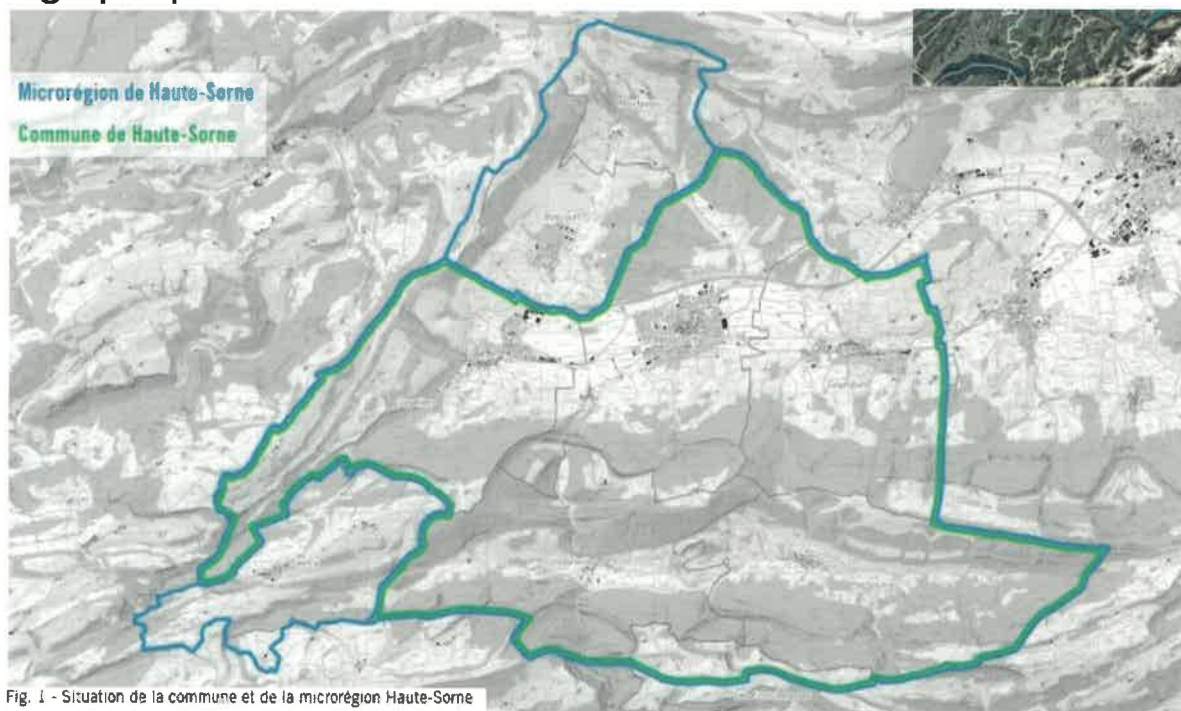


Fig. 1 - Situation de la commune et de la microrégion Haute-Sorne
Source : urbaplan SA

3. Diagnostic

Diagnostic démographique

Au 31.12.2023 : 7'362 habitants

Entre 1991 et 2023 : +1'094 habitants

Croissance entre 1991 et 2015 : + 0.2%

Croissance entre 2015 et 2023 : + 1.0%

→ La commune a accueilli plus de personnes durant les 8 dernières années que durant les 24 précédentes

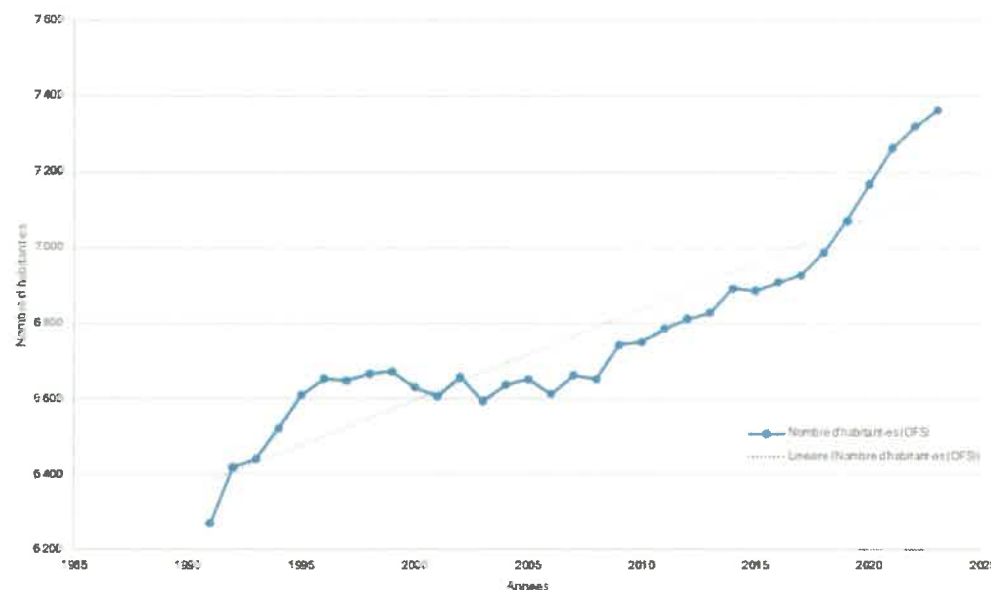


Fig. 2 - Evolution du nombre d'habitant-e-s de la commune depuis 1991 (données OFS)

Source : urbaplan SA

3. Diagnostic

Diagnostic démographique

Entre 2013 et 2023, deux catégories de population ont beaucoup augmenté :

- moins de 10 ans (+92 hab.)
- 30-39 ans (+244 hab.)

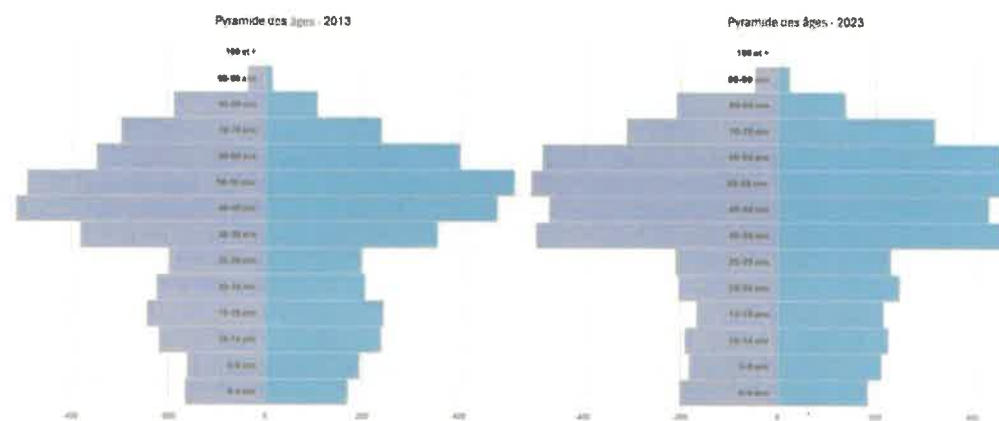


Fig. 3 - Pyramides des âges des habitant·e·s de la commune en 2013 et 2023 (données OFS)

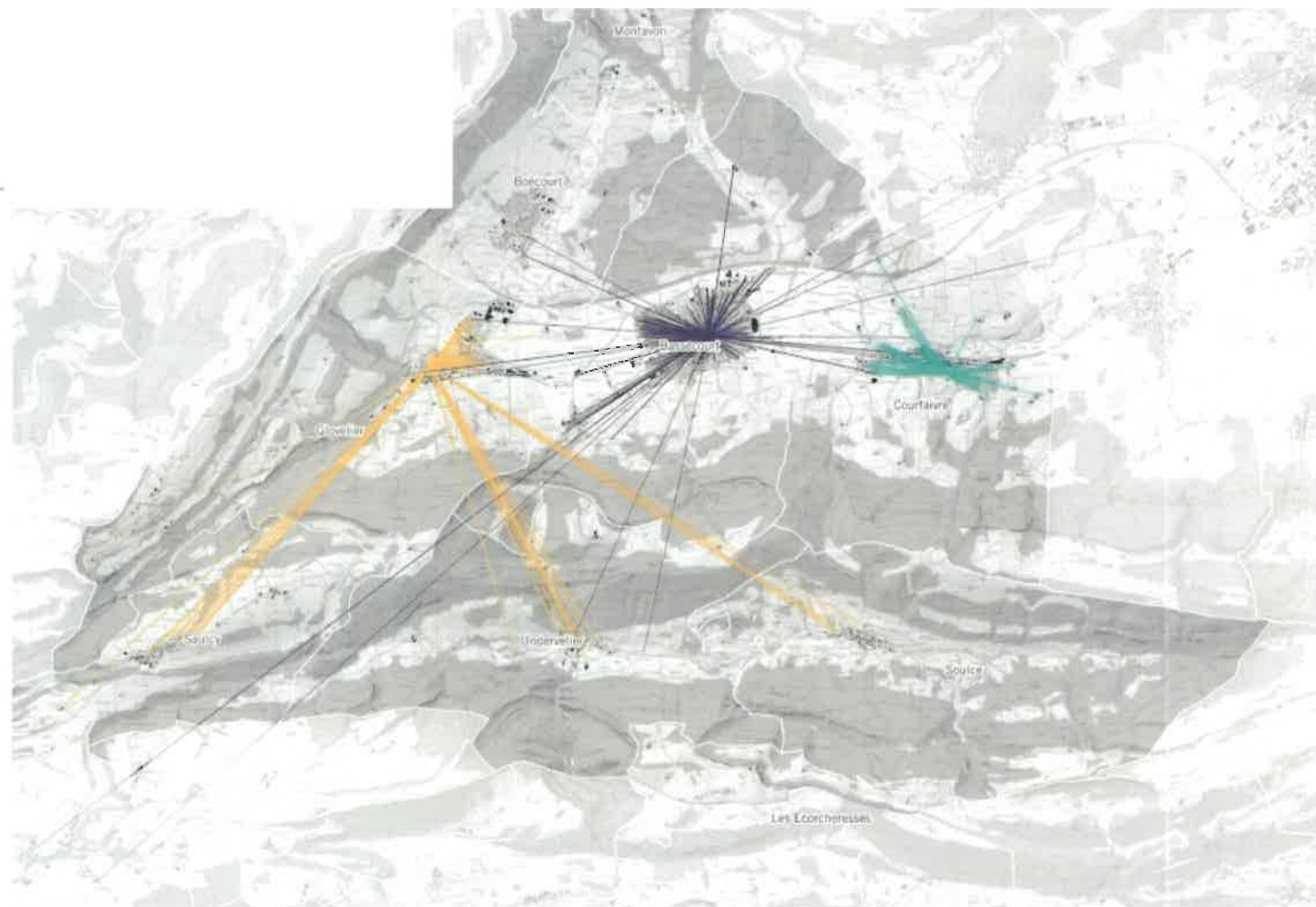
Source : urbaplan SA

Cette augmentation est particulièrement marquée entre 2018 et 2022 puisque la catégorie de population 0-9 ans augmente de 10% (+75 hab), celle des 30-39 ans de 22% (+209 hab.).

Ces chiffres confirment que plusieurs dizaines de familles avec de jeunes enfants sont venues s'installer dans la commune (lotissement des Longues-Royes à Bassecourt).

3. Diagnostic

Provenance des 677
élèves primaires

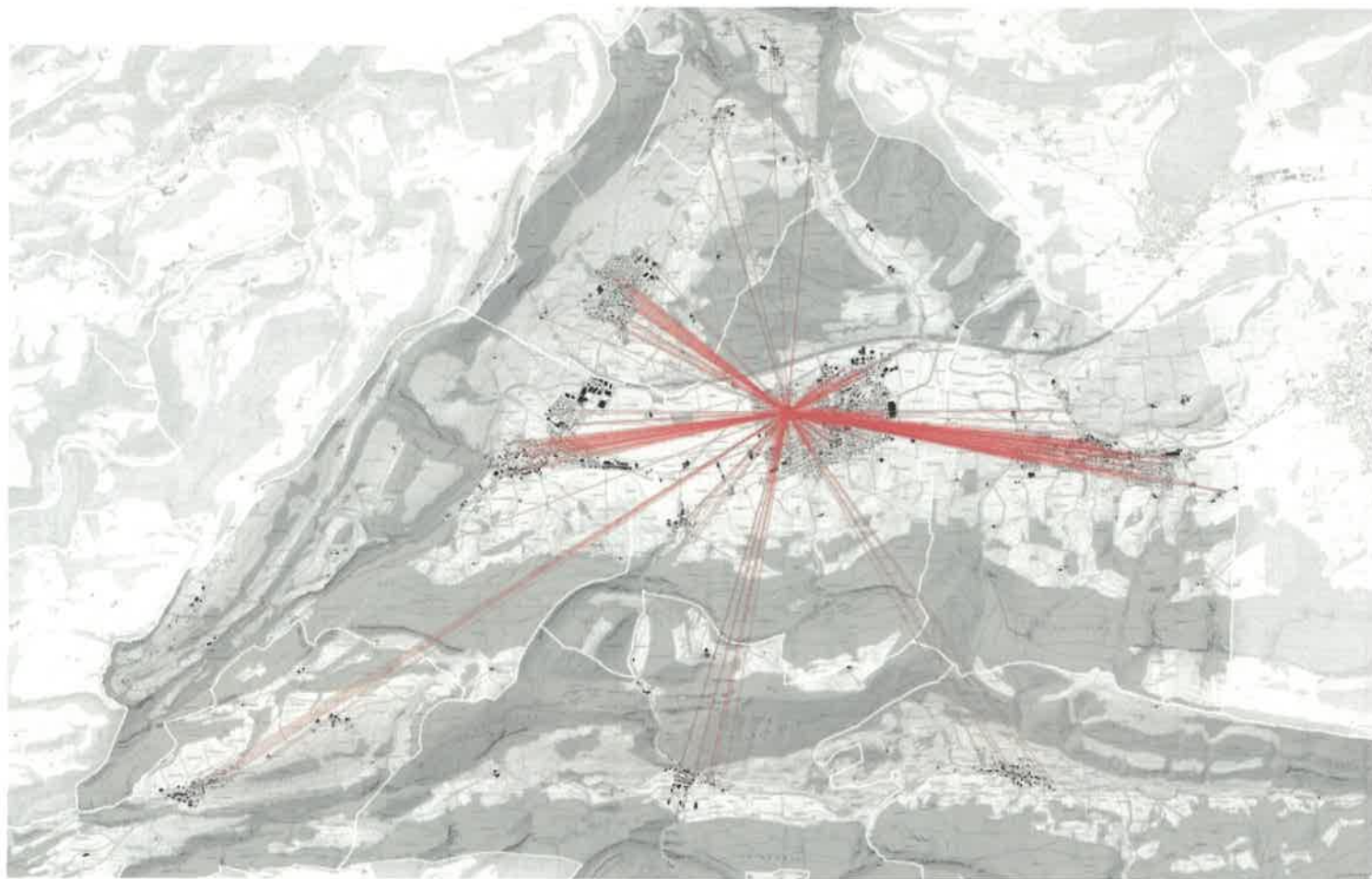


Source : urbaplan SA

3. Diagnostic

Provenance des 278
élèves secondaires

(2 élèves hors commune non
indiqués)



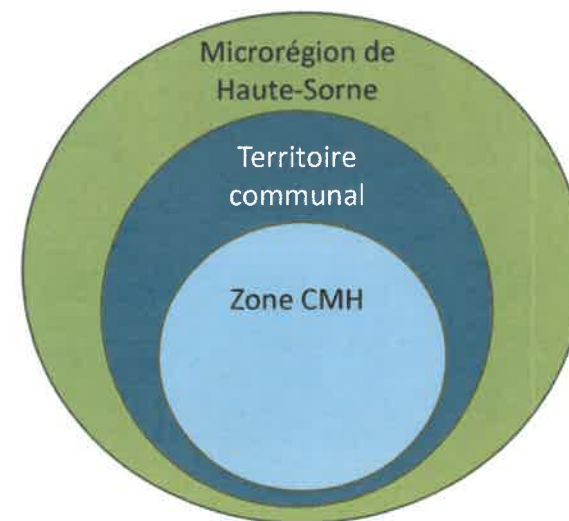
Source : urbaplan SA

4. Analyses démographiques

Analyses démographiques dans le but de déterminer les scénarios

Analyses démographiques réalisées selon 3 échelles :

1. Microrégion de Haute-Sorne (Saulcy, Boécourt et Haute-Sorne)
2. Commune de Haute-Sorne – Entier du territoire
3. Commune de Haute-Sorne – Zone centre, mixte et habitation (CMH)



4. Analyses démographiques

- 1. Microrégion de Haute-Sorne (Saulcy, Boécourt et Haute-Sorne)

8'596 habitants au 31.12.2023

- 2. Commune de Haute-Sorne – Entier du territoire

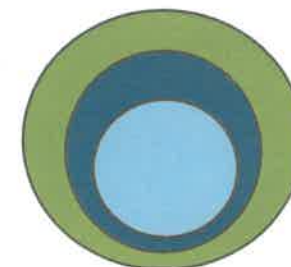
7'362 habitants au 31.12.2023

4'473 bâtiments dont 2'324 bâtiments d'habitation

- 3. Commune de Haute-Sorne – Zone centre, mixte et habitation (CMH)

93% de la population habite dans cette zone : 6'846 habitants au 31.12.2023

83% des bâtiments d'habitation se situe dans cette zone : 1'932 bâtiments



4. Analyses démographiques

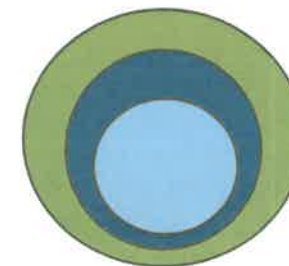
Perspectives selon PAL-RO dépassées !

● 3. Commune de Haute-Sorne – Zone centre, mixte et habitation (CMH)

Le rapport d'opportunité du PAL (PAL-RO) de 2020 prévoyait +400 personnes en zone CHM entre 2015 et 2030, puis +153 entre 2030 et 2040; soit +553 personnes d'ici 2040.

Or, la commune a accueilli +429 personnes entre 2015 et 2023 → dépassement des perspectives à 2030

Conclusion : perspective d'évolution selon scénario du PAL-RO ont été sous-estimées



5. Scénarios d'évolution de la population

6 scénarios établis pour projeter l'évolution démographique d'ici 2040

Famille des
statistiques

- A1) Projection statistique basée sur les 30 dernières années → + 0.4% par année
- A2) Projection statistique basée sur les 20 dernières années → + 0.5% par année
- A3) Projection statistique basée sur les 10 dernières années → + 0.7% par année

Famille du potentiel
d'accueil de
nouveaux habitants

- B1) Projection selon le potentiel d'accueil des terrains libres en zone CMH 
calcul avec densité d'habitants à l'hectare selon valeur théorique du PAL
- B2) Projection selon le potentiel d'accueil des terrains libres sur entier du territoire communal 
calcul avec densité d'habitants à l'hectare selon valeur théorique du PAL
- B3) Projection selon le potentiel d'accueil des terrains libres sur entier du territoire communal 
avec densification douce dans la zone CMH
calcul avec densité d'habitants à l'hectare selon valeur plus réelle (B1 + B2)

5. Scénarios d'évolution de la population

	Scénario	Habitant-e-s supplémentaires			Total
		Horizon 2030	Horizon 2035	Horizon 2040	
Famille des statistiques	A1	233	170	175	578
	A2	252	186	189	627
	A3	374	279	289	942
Famille du potentiel d'accueil de nouveaux habitants	B1	356	97	75	528
	B2	371	112	91	574
	B3	375	120	99	597

D'ici 2040

Source : urbaplan SA

5. Scénarios d'évolution de la population – enfants

	Scénario	Enfants supplémentaires (arrondi supérieur)									D'ici 2040		
		Horizon 2030			Horizon 2035			Horizon 2040			Total		
		préscolaire	primaire	secondaire	préscolaire	primaire	secondaire	préscolaire	primaire	secondaire	préscolaire	primaire	secondaire
Famille des statistiques	A1	10	21	11	7	15	8	8	16	8	25	52	27
	A2	11	22	11	8	17	9	8	17	9	27	56	29
	A3	16	33	17	12	25	13	12	26	13	40	84	43
Famille du potentiel d'accueil de nouveaux habitants	B1	15	32	16	4	9	4	4	7	4	23	48	24
	B2	16	33	17	5	10	4	4	8	4	25	51	25
	B3	16	33	17	5	11	5	5	9	5	26	53	27

Il est essentiel de souligner en conclusion qu'il s'agit de perspectives et donc que les chiffres présentés doivent être pris avec beaucoup de précaution, ces derniers pouvant varier selon une multitude de facteurs externes.

Source : urbaplan SA

5. Scénarios d'évolution de la population – élèves EP par site

Famille des statistiques

Scénario	Site	Total
A1	Bassecourt	25
	Courfaivre	14
	Glovelier	13
Scénario	Site	Total
A2	Bassecourt	26
	Courfaivre	16
	Glovelier	14
Scénario	Site	Total
A3	Bassecourt	42
	Courfaivre	24
	Glovelier	18

Scénario	Site	Total
B1	Bassecourt	22
	Courfaivre	12
	Glovelier	15
Scénario	Site	Total
B2	Bassecourt	25
	Courfaivre	14
	Glovelier	14
Scénario	Site	Total
B3	Bassecourt	25
	Courfaivre	14
	Glovelier	15

D'ici 2040

Famille du potentiel d'accueil de nouveaux habitants

5. Scénarios d'évolution de la population – Pré+ParaSco

Scénario	Pré et parascolaire supplémentaire, selon fréquentation actuelle D'ici 2040							
	Horizon 2030		Horizon 2035		Horizon 2040		Total	
	préscolaire	parascolaire	préscolaire	parascolaire	préscolaire	parascolaire	préscolaire	parascolaire
A1	4	7	3	6	3	6	10	19
A2	4	8	3	6	3	6	10	20
A3	6	12	5	9	5	9	16	30
B1	6	11	2	3	2	3	10	17
B2	6	11	2	4	2	3	10	18
B3	6	11	2	4	2	3	10	18

Famille des
statistiques

Famille du potentiel
d'accueil de nouveaux
habitants

Source : urbaplan SA

NB : les 50 enfants inscrits sur la liste d'attente actuelle de la MEHS ne sont pas comptabilisés

6. Projets récents sur bâtiments scolaires

Transformation intérieure EP 2855 / 1 classe / 2025 : 80'000.- CHF TTC
Travaux 50'000.- + mobilier 30'000.-

Travaux réalisés

Agrandissement EP 2854 / 4 classes / 2022 : 1'500'000.- CHF TTC
Etagé supplémentaire pour 2 classes : 700'000.- CHF TTC (+/- 20%)

Travaux réalisés
Etude

Agrandissement EP 2853 / 4 classes / 2024 : 1'880'000.- CHF TTC (+/- 20%)
Etagé supplémentaire pour 2 classes : 700'000.- CHF TTC (+/- 20%)

Etude
Etude

Conteneurs EP 2853 / 2 classes / 2026 : 550'000.- CHF TTC

Etude

Rénovation et agrandissement EE 2854 / 10 classes / 2021 : 6'700'000.- CHF TTC

Etude

Centralisation des deux derniers degrés EP : 15'500'000.- CHF TTC
16 classes + halle de gym – Réflexion menée par JM et RHu, coût estimé à +/- 20% en 2025

Réflexion

7. Conclusion

Aucune flexibilité actuellement dans les locaux scolaires EE+EP

Accueil d'enfants supplémentaires à l'**EE/EP** d'ici 2040 en fonction des scénarios

Site de Bassecourt : 22 à 42 élèves → 1 à 2 classes supplémentaires*

**Sans tenir compte des structures cantonales (allophones, transition, etc.)*

Site de Courfaivre : 12 à 24 élèves → 1 à 2 classes supplémentaires (sans les conteneurs)

Site de Glovelier : 13 à 18 élèves → 1 classe supplémentaire

Pour tous les sites, attention au besoin en salles pour cours annexes (informatique par exemple) en plus de celles mentionnées et l'espace extérieur

Pour l'ESHS, aucun souci pour l'accueil des élèves supplémentaires selon le directeur M. Claude (séance du 19.03.2025)

Pour la MEHS, avec la liste d'attente et la potentielle évolution des enfants à accueillir, la structure actuelle ne suffira plus (séance du 19.03.2025)

Merci pour votre attention



ARRÊTÉ N° 313 CONSEIL GÉNÉRAL

Séance N° 83 du 30 mars 2026

Le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne

- vu le rapport du Conseil communal,
- vu les dispositions de l'art. 29 du Règlement d'Organisation,
- sur proposition du Conseil communal,

Arrêté :

1. Le message n°250 intitulé ; Discuter et voter une dépense annuelle de CHF 160'000.- par année relatif aux frais de fonctionnement de l'association Maison de Quartier et donner compétence au Conseil communal pour signer la convention **est accepté**,
2. Cet arrêté est rendu public par affichage du 2 avril 2026 (art. 10 ROAC),
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 10 ROAC) qui stipule :
« al. 1 un dixième des électeurs de la commune peut demander qu'une décision du Conseil général soit sanctionnée par un vote du corps électoral. L'article 105 al. 2 de la loi sur les droits politiques est réservé.
al. 2 la demande doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général par affichage public.
al. 3 si au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil communal déclare que l'arrêté du Conseil général est entré en vigueur ».
4. Cet arrêté est publié dans le journal officiel n°14 du 16 avril 2026.

Bassecourt, le 31 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La Présidente**La Vice-chancelière****Ouarda Mahmoudi****Michèle Bailat****Distribution :**

- Affichage public Bassecourt, Berlincourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier
- Conseil communal

ARRÊTÉ N° 314 CONSEIL GÉNÉRAL

Séance N° 83 du 30 mars 2026

Le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne

- vu le rapport du Conseil communal,
- vu les dispositions de l'art. 29 du Règlement d'Organisation,
- sur proposition du Conseil communal a,

Arrêté :

1. La non-entrée en matière du message n°251 qui est intitulé ; Prendre connaissance et accepter la création, respectivement la transformation, de 3.4 EPT en contrat à durée indéterminée (CDI),
2. Cet arrêté est rendu public par affichage du 2 avril 2026 (art. 10 ROAC),
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 10 ROAC) qui stipule :
« al. 1 un dixième des électeurs de la commune peut demander qu'une décision du Conseil général soit sanctionnée par un vote du corps électoral. L'article 105 al. 2 de la loi sur les droits politiques est réservé.
al. 2 la demande doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général par affichage public.
al. 3 si au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil communal déclare que l'arrêté du Conseil général est entré en vigueur ».
4. Cet arrêté est publié dans le journal officiel n°14 du 16 avril 2026.

Bassecourt, le 31 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La Présidente **La Vice-chancelière**
Ouarda Mahmoudi **Michele Bailat**



Distribution :

- Affichage public Bassecourt, Berlincourt, Courfaivre, Glovelier, Souce et Undervelier
- Conseil communal